



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le

12 FEV. 2008

Madame Annick GIRARDIN
Députée de Saint-Pierre et Miquelon
BP 4477

SAINT-PIERRE

Madame la Députée,

Je reviens vers vous à propos de la dotation de continuité territoriale que vous vous êtes engagée à doubler pour 2008.

Il est en effet indispensable que je puisse, dans le cadre de la préparation budgétaire, connaître le montant de la dotation que je pourrais inscrire au budget de la Collectivité.

Je vous rappelle qu'en 2006 et 2007, le montant inscrit au budget était de l'ordre de 180 000 euros dès lors que le Député Grignon y a contribué à hauteur de 60 000 euros.

Pour l'heure, je n'ai malheureusement pu inscrire que 120 000 euros. Vous comprendrez que je compte sur votre contribution de parlementaire pour que les Saint-Pierrais et les Miquelonnais ne soient pas pénalisés en 2008.

Je vous remercie par avance des éléments d'informations que vous voudrez bien m'apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Stéphane ARTANO